

## Bilan 2012 de la situation des milieux humides de Laval

---

PAR

Marie-Christine Bellemare, chargée de projet

Krystal Swift-Dumesnil, stagiaire en environnement

Guy Garand, directeur général



## TABLES DES MATIÈRES

Contexte .....	3
Situation à Laval .....	3
Situation des milieux humides en 2012 .....	4
Certificats d'autorisation des projets dans les milieux humides.....	7
Compensations.....	8
Constats sur la flore.....	9
Les espèces envahissantes .....	9
Les arbres .....	10
Les espèces herbacées vulnérables ou menacées .....	10
Constats sur la faune .....	10
Les espèces fauniques vulnérables ou menacées .....	11
Les espèces exotiques .....	11
Conclusion .....	12
ANNEXE 1 – Mise à jour de la situation des milieux humides en novembre 2013 .....	13

## CONTEXTE

Les milieux humides sont des écosystèmes caractérisés par la présence d'eau pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation<sup>1</sup>. Dans la grande région métropolitaine de Montréal, ils occupent près de 0,6% du territoire, soit plus de 2100 hectares<sup>2</sup>. Ces milieux servent d'habitats naturels pour plusieurs espèces végétales et animales qui requièrent la combinaison des environnements aquatiques et terrestres, ce qui explique la grande complexité écologique qui leur est propre. Les milieux humides jouent aussi un rôle très important au niveau hydrologique, car ils sont en mesure d'absorber, retenir et filtrer l'eau suite aux précipitations et au ruissellement. Toutefois, on estime que de 80% à 98% des milieux humides se situant à l'intérieur ou à proximité des agglomérations urbaines du Canada ont été détruits jusqu'à maintenant. Il devient donc primordial de suivre la situation des milieux humides afin de bien saisir les impacts sur l'environnement et de prévenir la disparition de ceux-ci.

## SITUATION À LAVAL

Depuis 2001, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval effectue périodiquement (au deux ans) le suivi de terrain afin de dresser le portrait actualisé de la situation des milieux humides situés dans la zone blanche (zone soumise au développement résidentiel, commercial et industriel). Suite aux différents inventaires produits par le CRE de Laval et la ville de Laval, on dénombrait en 2004 près de 353 milieux humides de tailles variables et diversifiés, occupant près de 1% du territoire, soit 331,2 hectares<sup>3</sup>. Lors du dernier suivi de terrain en 2010, le CRE de Laval a démontré que 41% des milieux humides avaient été détruits ou altérés par des travaux de remblayage ou de drainage, ce qui représentait une perte nette de près de 50 hectares et l'altération d'environ 55 hectares.

---

<sup>1</sup> Couillard et Grondin, 1992.

<sup>2</sup> Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal, Montréal, juin 2001.

<sup>3</sup> CRE de Laval, *Les milieux humides de Laval. Inventaire et caractérisation*, 2004; Municonsult, *Inventaire des milieux humides et des cours d'eau du territoire de Laval*, 2004.

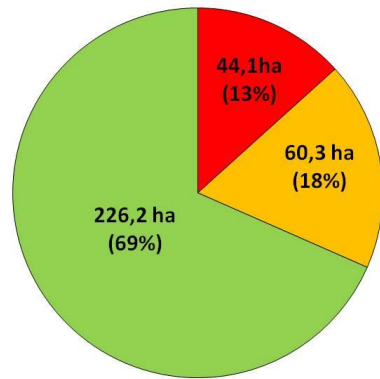
## SITUATION DES MILIEUX HUMIDES EN 2012

La visite des milieux humides de Laval par une équipe de biologistes a débuté au mois de mai et s'est prolongée jusqu'au début du mois d'août. Lors de chaque visite à un site, le milieu humide a été pris en photo et un statut lui a été accordé (intact, altéré ou disparu). De plus, des relevés de flore et de faune ont été pris afin de suivre l'évolution de la biodiversité de ces milieux sur le territoire de Laval. Une mise à jour de la base de données a permis de sélectionner les 265 milieux humides encore présents sur le territoire qui ont été visités et inventoriés, permettant une mise à jour de leur situation sur le territoire de Laval.

De ceux-ci, 205 étaient intacts en 2010, 59 étaient altérés et 1 était considéré comme disparu (il s'agit du Dépôtoir Gagné). En 2012, la situation a changé, car il n'y a maintenant que seulement 175 milieux humides considérés comme étant intacts, **soit une perte de 22 ha sur les 226 ha restant de 2010 (représentant une perte nette de près de 10%, Figure 1)**. Force est de constater que la tendance dénoncée par le CRE de Laval depuis plusieurs années est toujours présente. En huit ans seulement, le territoire de Laval a **perdu près de 50 ha** de milieux humides et environ **74 ha ont été altérés**. Si rien n'est fait pour ralentir la destruction et l'altération des milieux humides en zone blanche de Laval, le CRE de Laval prédit que d'ici une dizaine d'années, tous les milieux humides de la région lavalloise auront été touchés. En effet, le CRE de Laval constate qu'entre 15 et 20 milieux humides par année disparaissent ou sont grandement perturbés par le développement urbain (Figure 2).

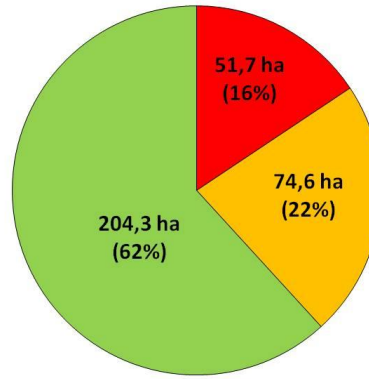
Les altérations observées dans les milieux humides de la zone blanche de Laval sont diverses. On remarque fréquemment la présence de remblai suite à une construction située près du milieu humide visité. Quelques milieux humides sont aussi victimes d'entreposage de déchets multiples ou même de drainage. En général, les milieux humides de grandes tailles sont présents et en bonne santé. Ce sont les petits milieux humides (< 0.5 ha) qui sont souvent les plus touchés, ce qui a pour effet d'augmenter l'effet néfaste de la fragmentation des habitats, car il n'y a plus de refuge qui se trouvent entre les plus gros milieux naturels.

Figure 1: (a) Répartition de la superficie des milieux humides en zone blanche intacts, altérés et disparus de Laval en 2010; Superficie totale (100%) = 330,6 ha



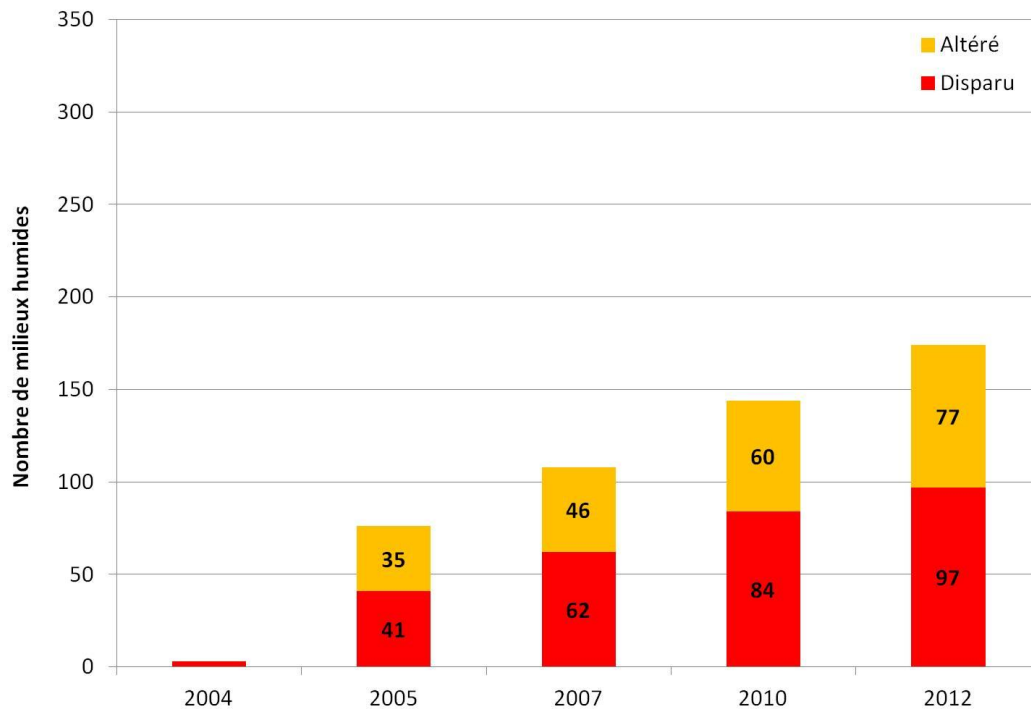
■ Disparu  
■ Altéré  
■ Intact

(b) Répartition de la superficie des milieux humides en zone blanche intacts, altérés et disparus de Laval en 2012; Superficie totale (100%) = 330,6 ha



■ Disparu  
■ Altéré  
■ Intact

Figure 2: Évolution du nombre de milieux humides en zone blanche de Laval altérés et disparus, de 2004 à 2012



Certain cas parmi la trentaine de milieu humide qui ont disparu ou été altérés cet été ont retenu l'attention de l'équipe du CRE de Laval. Notamment le marais 346 (voir photo sur la page couverture), qui se situe à l'ouest du boulevard Chomedey près de l'intersection Saint-Martin, où du remblai non autorisé avait été relevé par le CRE en 2010 et où il a toujours (et même plus) du remblai en 2012. Les marécages arbustifs et marais 150 et 149, les deux milieux humides restants près du développement résidentiel Bergerac III, démontrent aussi des signes d'altération, comme la présence de trace de pneus, de remblais récents (moins de deux ans), d'une construction privée d'un quai et d'une roulotte dans le milieu humide. Un milieu humide (143) a aussi été constaté altéré suite à la présence d'une substance orangée à reflet métallique dégageant une odeur de peinture. Il est à noter que ce site est à proximité de l'ancien dépotoir St-Jude et que malgré la constatation de l'altération du site par le MDDEP, aucune intervention n'est prévue dans ce dossier. Finalement, nous ne pouvons passer sous silence la destruction du marais 248, près des boulevards St-Elzéar et Curé-Labelle. Cet immense milieu humide (près de 4 ha) déjà considéré comme altéré suite à la construction du boulevard Louis B. Mayer a été complètement remblayé au début du mois de juillet 2012. S'en est suivi un échange dans les médias (Courrier Laval) entre le CRE de Laval et le MDDEP. Même si le MDDEP justifie la perte de ce milieu humide par l'acquisition d'un terrain terrestre d'une superficie équivalente près du marais St-Elzéar, le CRE de Laval considère que la compensation, qui est présentement utilisée comme un dédommagement légalement valable, est inacceptable.

En terminant, l'équipe de terrain a néanmoins « découvert » de nouveaux milieux humides lors de ses sorties sur le terrain. En effet, un milieu humide a été aménagé sur l'ancien site du dépotoir Gagné. Aussi, certaines zones inondées ont été trouvées, souvent à proximité d'anciens milieux humides remblayés, ce qui porte à croire que la nature peut parfois nous jouer des tours.

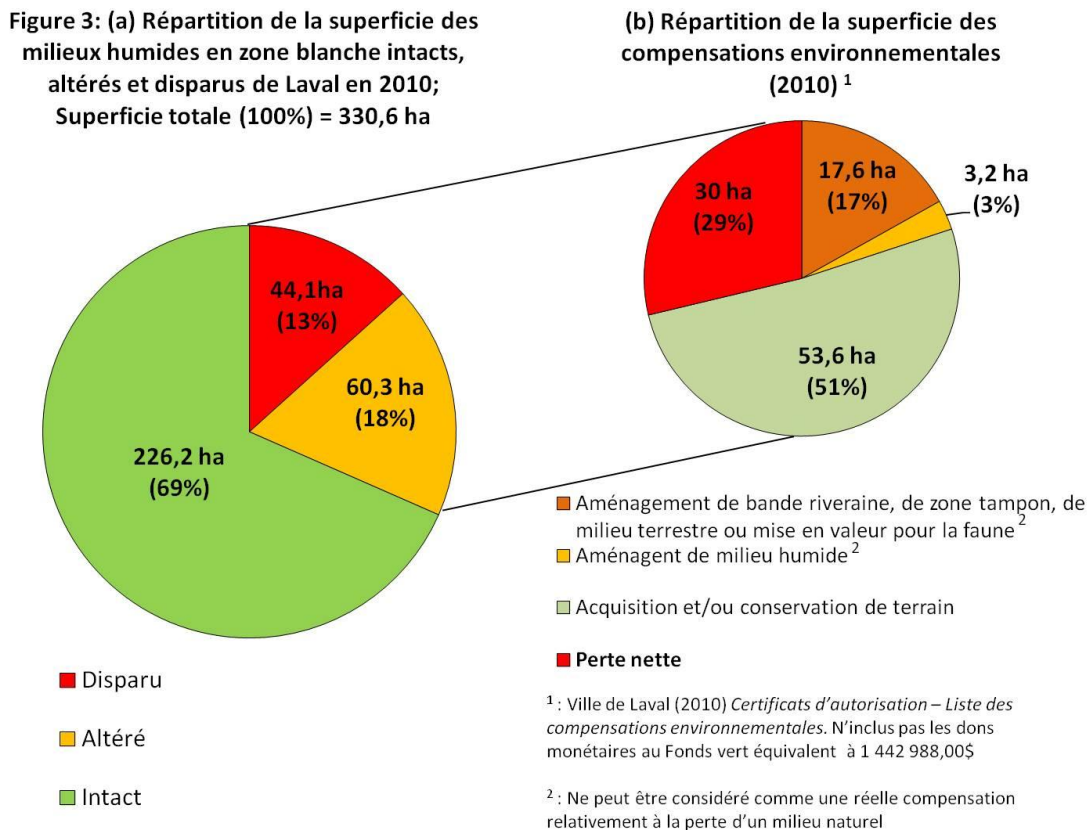
## **CERTIFICATS D'AUTORISATION DES PROJETS DANS LES MILIEUX HUMIDES**

De septembre 2010 à août 2012, 25 certifications d'autorisation (C.A.) permettant le remblai partiel ou total dans un milieu humide ont été demandés au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). De ses demandes, une a été fermée pour des raisons administratives, 14 (82%) ont été délivrées, 2 ont été retirées et 8 sont toujours en analyse.

Le CRE de Laval a tenté au mois de mai dernier de connaître d'avance les milieux humides qui allaient être touchés par les certificats d'autorisation délivrés, mais la réponse du MDDEP fut négative. En fait, le MDDEP n'est pas en mesure de fournir les numéros de milieux humides concernés par les C.A., mais peut à l'opposé transmettre les numéros de C.A. qui concernent les milieux humides. **Des demandes d'information au sujet des 30 milieux humides constatés disparus ou altérés ont été envoyées le 12 juin, les 11 et 27 juillet ainsi que le 21 août au MDDEP. Le ministère nous a confirmé qu'aucun C.A. n'avait été émis pour 16 d'entre eux et qu'un suivi de ces dossiers allait être entamé.** La même situation s'était présentée en 2010, alors que **le remblai total ou partiel de 11 milieux humides n'avait pas été autorisé par le MDDEP.** Suite aux vérifications effectuées par l'équipe du CRE de Laval sur le terrain, **neuf de ces milieux humides démontrent encore en 2012 des signes d'altérations et de perturbations.** Il n'y a donc pas ou très peu de suivi qui semble avoir été effectué par l'équipe du MDDEP au cours des deux dernières années. Au total, **il y a 25 milieux humides altérés (±12 ha) ou disparus (±2 ha) qui n'ont toujours pas de certificat d'autorisation à l'heure actuelle.** Bref, ceci confirme que les actions du CRE relatives au suivi des milieux humide sur le territoire de Laval sont toujours pertinentes et nécessaires.

## COMPENSATIONS

Lorsqu'une demande de certificats d'autorisation est faite en vertu de l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la LQE pour un projet affectant un milieu humide ou hydrique, le MDDEP peut exiger du demandeur des mesures de compensation visant notamment la restauration, la protection ou la valorisation d'un milieu humide, hydrique ou terrestre<sup>4</sup>. C'est avec la municipalité que le demandeur doit donc, au préalable, trouver une mesure de compensation pour le territoire visé. Le CRE de Laval persiste à croire que la compensation n'est pas un moyen adéquat et ne devrait pas être utilisée pour excuser le remblayage de milieu humide. En 2012, le CRE de Laval n'a pas encore reçu les données actualisées concernant les compensations sur le territoire de Laval et c'est pourquoi nous utiliserons les données de 2010 pour illustrer comment le système de compensation actuel se traduit par près de 50% de perte nette (Figure 3).



<sup>4</sup> PL 71, *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*, 2<sup>e</sup> sess, 39<sup>e</sup> lég, Québec, 2012, art. 2.

## CONSTATS SUR LA FLORE

En tout, 271 espèces floristiques ont été identifiées lors des visites des milieux humides en zone blanche à Laval. Sont inclus dans cette liste près de 50 espèces d'arbres, une trentaine d'arbustes, une trentaine d'espèces aquatiques et un bon nombre d'herbacées terrestres.

Les dix espèces floristiques les plus communes dans les milieux humides recensés sont :

1. Érable argenté (*Acer saccharinum*)
2. Cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*)
3. Vigne des rivages (*Vitis riparia*)
4. Nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*)
5. Salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*)
6. Saules (*Salix sp.*)
7. Frêne rouge (*Fraxinus pennsylvanica*)
8. Frêne blanc (*Fraxinus americana*)
9. Phragmite ou roseau commun (*Phragmites australis*)
10. Peuplier deltoïde (*Populus deltoides*)

Pareillement, la fougère onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*), la vigne vierge (*Parthenocissus quinquefolia*), le frêne noir (*F. nigra*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*) et la valériane (*Valeriana officinalis*) sont très présents dans les marécages et marais de l'île. Chacune des sept espèces les plus communes a été retrouvée dans plus d'un tiers des sites visités au courant de la saison estivale 2012<sup>5</sup>.

### Les espèces envahissantes

Deux des espèces végétales fréquemment observées lors des inventaires, soit la salicaire pourpre et le nerprun cathartique, sont considérées comme étant envahissantes. En effet, leur propagation rapide et leur facilité à s'établir à l'extérieur de leur aire de répartition rendent ces deux espèces exotiques capables de causer de grands dommages à l'environnement, à l'économie et à la société<sup>6</sup>. Le nerprun cathartique n'avait d'ailleurs pas été inventorié dans la caractérisation du CRE de Laval en 2004 et en 2012, il est présent dans le tiers des sites visités. Également une espèce envahissante, le nerprun bourdaine (*R. frangula*) est retrouvé dans un milieu humide en

<sup>5</sup> Un total de 275 sites (incluant les nouveaux milieux humides) a été utilisé pour ce calcul.

<sup>6</sup> Environnement Canada, *Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes*, 2004.

zone blanche sur sept. Finalement, presque 100 sites visités possèdent une abondante population de phragmites. Il est proche de dépasser la présence de quenouilles (*Typha sp.*), qui ont été rencontrées dans 123 sites cet été. Définitivement, les espèces envahissantes changent radicalement la communauté floristique (et faunique) des milieux humides de Laval.

## **Les arbres**

L'érable argenté, les saules, les frênes rouge et blanc et le peuplier deltoïde détiennent les populations les plus importantes dans les milieux humides de Laval. Plusieurs arbres vulnérables, menacés ou en voie de disparition ont aussi été recensés. Le noyer cendré (*Juglans cinerea*), espèce en voie de disparition au Canada et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec<sup>7</sup>, est présent dans quatre milieux humides en zone blanche de Laval ainsi que plusieurs de ces bois. Par contre, tous les spécimens semblaient être infectés par le champignon du chancre. L'érable noir (*Acer nigrum*), arbre rare au Canada et susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec<sup>7</sup>, a été vu souvent aux alentours des marécages arborescents, si seulement présent dans cinq sites. Finalement, le micocoulier (*Celtis occidentalis*), susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec<sup>7</sup>, est présent dans quatre sites et possède une population importante dans chacun de ceux-ci.

## **Les espèces herbacées vulnérables ou menacées**

Aucune espèce qui se trouve sur une liste rassemblant les 51 plantes menacées ou vulnérables susceptibles d'être observées à Laval composée par Richard Pelletier pour le CRE de Laval en 2002 n'a été recensée en 2012. Par contre, l'espèce désignée vulnérable à la cueillette au Québec<sup>7</sup>, l'ail des bois (*Allium tricoccum*), a été présente dans un des milieux humides visités.

## **CONSTATS SUR LA FAUNE**

En tout, 77 espèces fauniques (ou groupes d'espèces) ont été identifiées soit à la vue, par leurs chants ou par leurs traces pendant les visites des milieux humides en zone blanche de Laval. L'herpétofaune, les oiseaux, les mammifères, les poissons et les insectes sont tous représentés

---

<sup>7</sup> Michel Leboeuf, *Arbres et plantes forestières du Québec et des maritimes*, 2007.

dans cette caractérisation. Il est à noter que la caractérisation des milieux humides était basée sur un inventaire floristique et non faunique; l'identification des espèces fauniques était donc sporadique et n'utilisait aucune méthode spécialisée (ex.. pièges, appâts, etc.).

Les dix espèces fauniques identifiées le plus souvent dans les milieux humides recensés sont :

1. Ououaron (*Rana catesbeiana*)
2. Carouge à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*)
3. Cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*)
4. Mésange à tête noire (*Poecile atricapillus*)
5. Corneille (*Corvus brachyrhynchos*)
6. Raton laveur (*Procyon lotor*)
7. Merle d'Amérique (*Turdus migratorius*)
8. Grenouille des bois (*Rana sylvatica*)
9. Crapaud d'Amérique (*Bufo americanos*)
10. Écureuil gris (*Sciurus carolinensis*)

En général, les espèces de libellules, de canards, de grenouilles et d'oiseaux non identifiées ont aussi été abondantes.

### **Les espèces fauniques vulnérables ou menacées**

Aucune espèce présentement reconnue comme étant vulnérable, menacée ou en voie de disparition n'a été recensée. Les habitats du petit blongios (*Ixobrychus exilis*), de la tortue géographique (*Graptemys geographica*) et de la tortue mouchetée (*Emydoidea landingii*) ont été visités sans qu'une trace de ces espèces soit vue. La grenouille des marais (*Rana palustris*), étant au Québec à la limite nordique de sa distribution, est peu commune. Toutefois, un individu a été observé dans le marais du sentier Totem à St-François.

### **Les espèces exotiques**

Aucun individu de la tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*), espèce domestique qui est en compétition avec notre tortue peinte (*Chrysemys picta*) n'a été retrouvée dans les marais visités.

## CONCLUSION

Lors de sa mise à jour de l'inventaire des milieux humides en zone blanche de Laval à l'été 2012, le CRE de Laval constate à regret que la menace du développement urbain sur les milieux humides s'est maintenue au cours des deux dernières années. En effet, la tendance déjà décrite par le CRE de Laval qui veut qu'entre 15 et 20 milieux humides par années disparaissent ou sont grandement altérés demeure et ce, avec les nombreuses conséquences sociales, économiques et environnementales qui en découlent. De plus, puisque plusieurs milieux humides altérés ou disparus l'ont été sans certificat d'autorisation du ministère et que pratiquement tous les dossiers n'ont pas été suivis avec la rigueur nécessaire pour empêcher la destruction et la perturbation des milieux humides, il est déplorable de constater que le MDDEP n'est pas en mesure d'exercer ses pouvoirs en vertu de l'application de la loi sur la qualité de l'environnement. Le MDDEP se doit d'être le gardien des milieux naturels québécois et pourtant, il autorise la quasi-totalité des demandes de travaux dans les milieux humides ou hydrique, du moins à Laval. C'est pourquoi, pour la dixième fois, le CRE de Laval exige que le gouvernement du Québec mette en place un moratoire sur tous les projets de construction dans les milieux humides afin d'en assurer la protection à court terme et qu'il adopte une réglementation édictant clairement des mesures de protection pour les milieux humides.

## ANNEXE 1 – MISE À JOUR DE LA SITUATION DES MILIEUX HUMIDES EN NOVEMBRE 2013

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval analyse fréquemment les demandes de certificats d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) sur les registres publics du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Entre septembre 2012 et le 6 novembre 2013, sept certificats d'autorisation ont été délivrés sur le territoire de Laval, huit demandes ont été soumises et encore quatre demandes sont toujours en cours d'analyse.

